

LA « POLITIQUE CULTURELLE D'OUVERTURE » DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA. ÉTAT DE LA STRUCTURATION, DES RÉALISATIONS ET DES PROJETS, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LA FRANCE VOISINE

Par Jean Marc Voisard

Préambule

Ce document présente brièvement le contexte des échanges culturels avec l'extérieur et répertorie les principales actions de coopération culturelle développées depuis 2002 dans le Canton du Jura. Il n'a pour objectif, dix ans après une décision parlementaire, que d'être une photographie instantanée, un descriptif de politique culturelle en évolution et une synthèse des principaux projets réalisés, en cours ou projetés, aux niveaux interjurassien, suisse et international. Il n'a pas l'ambition d'être exhaustif ni d'être une évaluation qualitative.

Cette dernière sera réservée à des expertises ultérieures et extérieures et donnera suite à deux études qui seront menées avec le Territoire de Belfort pour définir, qualifier et quantifier les enjeux d'un « pôle européen des arts de la scène » dans l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard, intégrant potentiellement l'Ajoie, ainsi qu'une seconde étude socio-économique de qualification et d'impact des marchés de la culture dans nos deux territoires franco-suisse. Mais c'est là de la musique d'avenir (2012-2014) destinée à préparer l'ouverture des deux premières infrastructures professionnelles jurassiennes de création et de diffusion des arts de la scène à Delémont (CREA) et Porrentruy (Inter), pour laquelle le bref rapport ci-dessous pourra tout au plus servir de papier-musique.

La liste des activités réalisées ou projetées, en fin de rapport, vise à mettre en exergue les relations culturelles toujours plus intenses que le Jura entretient avec d'autres régions, proches ou lointaines. Ces relations s'inscrivent dans le cadre de la « Politique culturelle d'ouverture » inspirée du Rapport Pidoux-Surdez. Elles sont, dans la plupart des cas, structurées par des accords de coopération signés par le Gouvernement, dont dépendent des Programmes d'actions biennaux, et qui sont au préalable planifiés avec le concours (pro-)actif du Service de la coopération.

La situation avant 2002: une politique culturelle avant tout régionale

« La culture a été un élément central dans la construction du canton du Jura. Argument crucial dans la lutte autonomiste,

elle a aussi trouvé une reconnaissance officielle immédiate, au moment où le Canton a vu le jour (...) », nous avertit en Introduction le Rapport Pidoux-Surdez¹.

Jusqu'en 2002, suite à la suppression du Bureau des affaires culturelles fin 1995 et par manque de ressources au sein de l'Office du patrimoine historique et de missions établies précisément par les Autorités, mais aussi par l'absence d'outils adaptés, le développement d'échanges entre institutions et artistes professionnels avec ceux d'autres collectivités territoriales ne pouvait pas constituer une vision et une politique durable, moins encore une priorité. Des accords de coopération existaient certes depuis une vingtaine d'années avec la Province du Québec, la Communauté française de Belgique (Communauté Wallonie-Bruxelles), les Régions de Franche-Comté et d'Alsace ou la Vallée d'Aoste, mais ils ne débouchaient que trop rarement sur des actions concrètes ou ne se concrétisaient que par des activités ponctuelles, d'opportunité, et sans vision à terme. Si l'absence de délégué aux affaires culturelles à temps plein entre début 1997 et fin 2003 rendit impossible la description, la mise en œuvre et le développement d'une véritable politique culturelle cantonale activée, c'est par contre dans cette période que, suite à des interventions civiques² et parlementaires, des alternatives de politique culturelle ont été étudiées pour l'avenir. La vision d'une politique d'échanges structurés et suivis avec l'extérieur, ainsi que de projets concrets, en est la conséquence directe.

Le 26 juin 2002, le Parlement jurassien, par diverses décisions et bases légales, dote le canton du Jura d'une « politique culturelle d'ouverture », directement inspirée du scénario c) du « Rapport Pidoux-Surdez »³. Dans les « Principes et contours », ce scénario constate d'emblée : « (...) cette politique est surtout orientée vers le soutien du milieu artistique afin d'augmenter sa capacité à travailler sur place sans qu'il soit coupé de ce qui se fait ailleurs. Elle vise à favoriser les artistes et les domaines qui « s'exportent », dans une combinaison à trouver entre ceux qui ont déjà une certaine reconnaissance et ceux qui cherchent à l'acquérir, entre une culture novatrice qui est moins directement attachée aux spécificités régionales et une culture qui travaille avec et sur la thématique de traits identitaires jurassiens. »

Et le rapport précise la structuration des échanges en orientant la politique culturelle ainsi :

« (...) elle doit s'établir sur une production locale forte puisqu'il n'est pas envisageable de créer ex nihilo des échanges qui ne se baseraient sur aucun réseau de coopération préexistant. Par conséquent, la perspective poursuivie est d'inciter les acteurs culturels (institutions associations, individus) à activer la recherche de partenaires et l'insertion dans des circuits d'échanges et à donner une « prime de risque » à ceux qui s'investissent dans cette entreprise. »

La situation à partir de 2002: une forte ouverture sur l'extérieur

La volonté affirmée du Parlement jurassien de développer une «Politique culturelle d'ouverture», ainsi que la réapparition d'un poste de délégué aux affaires culturelles à plein temps, permettaient dès lors de penser cet axe par la mise en place d'une série d'outils favorisant les échanges et les projets communs. Il s'agissait dès lors de susciter le réflexe de la collaboration et d'intégration dans un réseau supra-régional. Dès 2004, les résultats se font rapidement sentir: la pratique précède la conception, les initiatives personnelles et institutionnelles apparaissent, les échanges entre opérateurs culturels se construisent et s'intensifient et les coproductions inter-régionales se multiplient. Tout se construit avec des professionnels ou des institutions particulièrement concernés et motivés par «les échanges avec l'extérieur», dans des domaines artistiques et culturels où des potentiels ont été identifiés, par des dépôts de projets, des évaluations, des relations de personne ou de compétence, et par des professionnels ou des institutions susceptibles d'être considérés, reconnus, listés comme des partenaires nationaux et internationaux et dans leurs réseaux. Là où les réseaux existent, c'est le rôle du délégué aux affaires culturelles que de les stimuler ou de les densifier, en utilisant pour cela des outils institutionnels (accords de coopération), des opportunités politiques, culturelles ou artistiques ou en mobilisant ses anciens réseaux personnels de promotion.

Il est effectivement question de développer ces échanges dans des cercles artistiques, socio-professionnels, culturels, médiatiques (TIC, radios nationales, etc.) voire commerciaux (diffusion, distribution, festivals et agences) ou à travers des réseaux à créer. Ces cercles «professionnels» sont eux-mêmes territorialement compartimentés en cercles d'opportunité avec lesquels il ne faut pas les confondre (voir ci-dessous «les 3 cercles de rayonnement» définis par les Affaires culturelles en collaboration avec le Service de la coopération de la République et Canton du Jura).

Il est aussi question d'apporter une plus-value aux professionnels et institutions qui partagent avec l'autorité politique et subventionnante une vision de développement d'une «politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur» et de leur «donner une prime de risque», tel que le Rapport Pidoux-Surdez le suggère explicitement.

Le monde culturel comprend que, dorénavant, dans le contexte international comme interjurassien: «On ne peut plus faire les uns sans les autres». Très vite, souvent dès le stade de l'idée ou de l'avant-projet, on étudie des options avec des opérateurs culturels jurassiens bernois, français ou wallons, on expérimente, on conçoit, on projette puis on réalise des produits artistiques ou culturels. Et cela bien que la mise en application de la «Politique culturelle

d'ouverture» n'a pas encore de définition précise de mise en œuvre, ni de bases légales, ni de ressources financières fiables à long terme. Par leur volonté et leur savoir-faire, les opérateurs culturels et artistes jurassiens (au sens du Jura historique) donnent du contenu (sémantique) à ce qui n'a pas encore de contenant (formel). Les Affaires culturelles comprennent d'emblée que le cadre institutionnel - sinon des accords de coopération - ne peuvent pas décrire préalablement la méthodologie et les moyens des échanges dans des espaces territoriaux, des temporalités, des volumes d'affaires et des ressources humaines et financières qui ne pourront être qualifiés et quantifiés que par de longs et lents processus de rencontres régulières, d'identification d'institutions, de personnes et d'objectifs minimaux communs, de projections sensées et de planifications premières, puis par la pratique à moyen terme de ces échanges «informels». Pour ces raisons, la «Politique culturelle d'ouverture» se construit par la pratique expérimentale, par la preuve par l'acte, par la structuration a posteriori d'un cadre formel pour consolider ce qui a été validé par les expériences personnelles et institutionnelles. Cette étape exige de la part des Offices (Jura, Berne) et Directions de la culture (Départements et Régions français et wallons) de permanents accompagnements d'avant-projets, de suivi et d'évaluation de projets, et ensuite seulement de description de bases légales et de moyens adaptés.

La politique culturelle d'ouverture se construit donc sans «savoir» expérimental ou académique préalable, avec le riche «savoir-faire» local (professionnel et amateur), avec la volonté de l'enrichir dans l'étape du «faire» et, jusqu'à ce jour, sans la transparence ni les ressources pour se pencher sur le «faire-savoir». Elle est un véritable laboratoire de politique culturelle.

Progressivement, le développement de projets interrégionaux (et transfrontaliers) devient naturel, dès leur conception. De plus en plus, les échanges, les partenaires et les projets se structurent dans une vision à terme. En effet, ceux-ci ne se font plus seulement au coup par coup, par opportunité, mais visent la pérennité, dans des relations de confiance et de créativité, dans des cercles interrégionaux qui visent la dimension européenne (Interreg IV) comme par exemple avec le Territoire de Belfort ou la Communauté Wallonie-Bruxelles, collectivités territoriales avec qui le Jura a des accords de coopération de longue date et des Programmes d'actions culturelles à plus court terme.

Concrètement (à l'image du Fonds de coopération culturelle entre la République et Canton du Jura et le Conseil général du Territoire de Belfort), il s'agit de mettre en place des outils permettant aux artistes et aux opérateurs culturels de s'inscrire dans un contexte européen dont les centres d'activités se situent autour du Jura: Bâle, Mulhouse, Belfort, Montbéliard, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Bienne; la Suisse romande, la région bâloise, incluse dans la Conférence



La coopération culturelle s'inscrit dans le contexte de contacts globaux entre partenaires institutionnels. Vue de la réunion des responsables politiques et administratifs du Territoire de Belfort et de la République et Canton du Jura à Boncourt le 5 octobre 2011.

du Rhin-Supérieur, les Départements du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort et du Doubs, les Régions d'Alsace et de Franche-Comté, le Val d'Aoste, la Communauté française Wallonie-Bruxelles, la Province du Québec.

Stratégiquement, les analyses, réflexions, hypothèses, évaluations et la vision qu'on en déduit pour une « politique culturelle d'ouverture » peuvent être thématiques en trois cercles de rayonnement des activités artistiques et de promotion culturelle :

- premier cercle: relations personnelles directes et rayonnement des institutions, des artistes et des publics :
 - o il concerne a priori davantage les institutions, artistes et publics du Jura bernois, de Bienne, du Haut du canton de Neuchâtel, des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, des Départements français du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort et du Doubs, voire de Franche-Comté ;
 - o il concerne aussi, depuis la rédaction du nouveau Programme mixte 2004 de l'accord, la Communauté française de Belgique ;
 - o il s'agit d'échanger des processus (méthodologies, formation, gestion et financement, pilotage de projets, etc.), de développer des projets ou des coproductions, voire de coréaliser, de réaliser des manifestations ou des créations entre partenaires professionnels qui sont susceptibles de les inscrire dans des réseaux et dans la durée, notamment par le fait de leur proximité ou des opportunités de captation de publics et de médias communs ;
 - o politiquement, le but est, comme dit ci-dessus, de renforcer les échanges de pratiques, de faire

progressivement la preuve par l'acte du bien fondé de la « politique culturelle d'ouverture » et de solliciter ensuite les moyens adéquats pour la mener (accords, contrats de prestation, fonds ad hoc, budgets de fonctionnement des institutions et des professionnels mandatés) ;

- o exemples : festival éviDanse, festival Fest'Hiver, Granit & Extrapol, Granit & Jeunesse musicales d'Ajoie, Les Francas & Cours de Miracles, expos Bellelay - La Nef - Cloître St-Ursanne - Balade de Séprais, Balade de Séprais & La Ligne bleue des Vosges ; Stand'été, EspaceStand, UsineSonore, réseau de l'Association interjurassienne des centres culturels (AICC), etc.
- deuxième cercle : stratégies et opportunités politiques
 - o lors du combat pour l'autonomie du canton, des communautés de fraternité et d'intérêts (Francophonie en particulier) ont rapproché par l'amitié de (futurs) hommes d'Etat et ont donné naissance à des déclarations d'intentions ; celles-ci se sont souvent traduites par des accords de coopération ;
 - o la pérennité de certains accords politiques (Québec, Wallonie, Val d'Aoste) a parfois permis de nouer des relations entre artistes et responsables d'institutions culturelles ; plus souvent entre les élus politiques eux-mêmes (rencontres parlementaires et gouvernementales) ;
 - o si les relations de proximité sont plus « naturelles », celles, plus lointaines, sont parfois suivies de modestes effets qui sont politiquement bien considérés ; elles jouent un rôle affectif auprès d'une partie de nos autorités, qui ne les estiment pas moins importantes que celles qui portent des fruits plus régulièrement et plus durablement ;
 - o les opportunités politiques ne sont pas très souvent porteuses d'échanges structurants entre les opérateurs culturels ; elle donnent lieu à des projets ponctuels et parfois alibi entre deux communautés ; exemples : Salon des Régions du livre (dernière édition en 2004 à Arlon/Belgique) ; invitations parlementaires croisées ; échanges d'articles sur les patois, Sommets de la Francophonie, etc.
- troisième cercle : relations d'opportunité par projet propre ou projet d'Etat, via des opérateurs culturels :
 - o ce cercle rassemble des relations et projets mixtes, qui répondent aux logiques superposées ou alternées des deux cercles ci-dessus ;
 - o la « Coordination Jeune Public » (Jura et Jura bernois) et festivals par et pour le jeune public en Wallonie-Bruxelles et en France ;
 - o « La Montagne magique » (Bruxelles) et « Cours de Miracles » (Delémont) ;
 - o l'AICC, dès 2006 ;

- o le festival éviDanse, produit par l'association jurassienne «Danse!» et le «Centre chorégraphique national de Franche-Comté (CCNFC)» ;
- o les réseaux suisses et français construits dès lors et conjointement par l'AICC et le CCNFC ;
- o «La Médaille d'Or de la chanson» (Saignelégier) avec les festivals, lieux de résidence, prescripteurs et diffuseurs de «Charleroi en chanson» (Wallonie), la «Biennale de la chanson française» (Bruxelles), l'Anneau romand de la chanson (théâtres, clubs, festivals, RSR-RTS, Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, Voix du Sud (Sud-Ouest de la France), etc. ;
- o l'Association des cinémas du Jura et du Jura bernois.

Ces processus permettent ainsi de confronter les pratiques, de consolider les processus de collaboration, en vue d'une professionnalisation des échanges. L'intensification, dès 2004, de ces collaborations a démarré, à court et moyen terme, avec la «coopération de proximité» (Jura bernois, Suisse romande, Territoire de Belfort), avec la volonté de développer ensuite (moyen et long terme) la coopération culturelle avec des collectivités publiques plus éloignées de notre premier cercle naturel: Francophonie, dont la Communauté française de Belgique, la Province du Québec et certaines villes et régions africaines (Cameroun, Burkina Faso), puis dans des rayonnements eurorientaux (Serbie, Bulgarie, Roumanie) et méditerranéens (Barcelone & Catalogne, Rome, Sardaigne, etc).

On notera qu'à ces trois cercles de rayonnement de l'activité culturelle jurassienne se juxtaposent trois cercles géopolitiques :

- le premier cercle de proximité, constitué des relations politiques naturelles entretenues avec le Jura bernois (politique culturelle interjurassienne), avec les Montagnes neuchâteloises, avec la métropole bâloise, avec le Territoire de Belfort et la métropole Belfort-Montbéliard ;
- le second cercle est constitué des collectivités publiques avec lesquelles le Jura entretient, dans son cercle d'influence relative, des relations proches et suivies: les cantons romands (Conférence des délégués aux affaires culturelles) et suisses (idem), les régions de Franche-Comté et d'Alsace et en particulier les Départements du Doubs et du Haut-Rhin, ainsi que la Conférence du Rhin-Supérieur (les précédents et le Bade-Würtemberg) ;
- le troisième cercle est celui des communautés de destin, celui des «peuples frères» de l'histoire politique et identitaire ainsi que de la francophonie (Communauté française de Belgique puis Wallonie-Bruxelles, Province du Québec, Région autonome du Val d'Aoste, certains pays francophones africains et francophiles européens).

Pour la rédaction de cette deuxième partie de *Jurassica* dont les contenus sont principalement orientés vers nos partenaires français – à l'occasion du rapprochement de la région des «Monts du Jura» et de notre République et Canton d'avec Paris, via la nouvelle ligne TGV qui s'ouvre fin 2011 –, les projets réalisés sont ci-dessous séparés en deux axes, l'un passant par le Territoire de Belfort et ensuite les projets nous reliant notamment avec le Jura bernois et la Communauté Wallonie-Bruxelles et d'autres partenaires de la Francophonie.

1. Politique culturelle d'ouverture vers le Territoire de Belfort

a. Projets financés par le Fonds de coopération culturelle 2007/2008

CREATION SOPHIE HUNGER & PIERS FACCINI avec chœurs et orchestre, produite dans le cadre du festival des Eurockéennes de Belfort et présentée lors de l'édition 2010. Par: Associations Territoires Juraziqes (CH) et Territoire de Musiques (F), en collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Belfort (CRDB) et l'Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique (EJCM) de Delémont.



FEST'HIVER, organisation d'un festival transfrontalier de chanson pour le jeune public. Par: Maison pour Tous de Beaucourt et l'Association interjurassienne des centres culturels.

EVIDANSE, projet de développement de la culture chorégraphique dans le canton du Jura, le Jura bernois et le Territoire de Belfort. Par: Centre Chorégraphique National de Franche-Comté et «Danse!», association jurassienne pour la danse contemporaine.

MOMES EN SCENES, organisation de la 2^{ème} édition du festival de théâtre en 2008. Par: Ville de Delle, Association des Francas du Territoire de Belfort et «Cours de Miracles».

PONT SONORE BELJU, installation sonore reliant le Jura à Belfort, par voie audio, durant l'été 2009. Par: Gilles Aubry (Berlin) et CarlY (Mulhouse et Montbéliard), artistes sonores et Stéphane Montavon (Bâle), littérateur.

«ORPHEE ET EURYDICE», production d'un opéra de Christoph Willibald Gluck. Par: Ensemble Vocal Arcanes, en collaboration avec l'Ensemble Instrumental de Belfort, le Théâtre Granit, la Compagnie Extrapol et les Jeunesses Musicales d'Ajoie.

b. Projets financés par le Fonds de coopération culturelle 2009/2010

FEST'HIVER, organisation de l'édition 2010 du festival inscrite dans un projet plus vaste répondant à des enjeux européens de coopération territoriale transfrontalière, pour les années 2010/2012. Par: Maison pour Tous de Beaucourt, avec la participation des centres culturels jurassiens de Porrentruy, Delémont et Saignelégier.

EVIDANSE, développement du projet de structuration de l'offre chorégraphique en Franche-Comté et dans l'Arc jurassien pour les années 2010/2012. Par: CCNFC, AICC et «Danse!», association jurassienne pour la danse contemporaine.

Ces deux projets ci-dessus ont été financés dans le cadre du programme opérationnel Interreg IV A France/Suisse consacré à la création, la mise en réseau et la promotion d'une offre transfrontalière touristique, culturelle et de loisirs, visant le développement, la promotion et la commercialisation de produits culturels transfrontaliers.

MÔMES EN SCENES, organisation de la 3^{ème} édition du festival en 2010, inscrite dans un projet plus vaste instaurant un dispositif transfrontalier destiné à favoriser un échange régulier de médiation théâtrale entre les publics français et suisse. Par: Ville de Delle, Association

des Francas du Territoire de Belfort et la fondation «Cours de Miracles».

«L'INTER», création de la future salle de spectacle de Porrentruy, pensée dans une dimension transfrontalière. Mandat d'analyse et de propositions à M. Clément Crevoisier, assisté par un groupe de pilotage. Par: Municipalité de Porrentruy.

c. Projets financés par le Fonds de coopération culturelle 2011/2012

«SOUS LA LIGNE BLEUE / BALADE DE SEPRAIS», partenariat entre deux expositions estivales d'art contemporain, faisant intervenir les domaines artistique, promotionnel et éducatif. Par: Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien et Balade de Séprais.

«CASCADEUR», rencontre artistique autour d'un projet pédagogique, constitution d'un ensemble musical d'élèves issus des Conservatoires de musiques de Belfort et de Delémont, le projet est bâti autour de l'œuvre du jeune artiste lorrain Cascadeur. Création en décembre 2011 dans le cadre du festival Génériq. Par: associations Territoire de



Musiques, Territoire Juraziques et des professeurs de musique de l'EJCM.

«L'INTER», mandat de préfiguration d'une saison culturelle à la salle de spectacle de Porrentruy, pensée dans une dimension transfrontalière. Le projet est en cours de définition, suite au rapport ci-dessus remis par le mandataire Clément Crevoisier. Par: Centre culturel du district de Porrentruy et Groupe de pilotage.

«L'APPEAU», étude de projet de création musicale européenne sur la base d'un texte de Sophocle. Projet pouvant s'inscrire dans «Dreiecksland», Programme trinational (F-D-CH) de Pro Helvetia. Etape de projet: 2012. Réalisation: 2013-2014. Par: institutions et artistes de Bâle, Belfort, Berlin, Freiburg-i-B., Jura, Mulhouse et Vienne.



Fête de la danse 2010, du 17 au 25 avril, Belfort-Delémont.

2. Politique culturelle d'ouverture vers le Jura bernois

A. Projets et réalisations institutionnels

- Institution par le Gouvernement de la Commission culturelle jurassienne (CCA), le 01.01.2004, composée de neuf membres. Travaux avec la Commission générale francophone des activités culturelles du canton de Berne. A elles deux, elles composent la C18, qui donne naissance à:

- La Commission culturelle interjurassienne (CCIJ) est créée à fin 2005 par les cantons de Berne et du Jura. Elle est composée paritairement de quatre représentants dont, pour la partie jurassienne, un membre par district et un membre de l'extérieur. La CCIJ dispose d'un historique disponible sur son propre site Internet: www.ccij-culture.ch. Elle définit, entre autres, le projet de Centre régional d'expression artistique (CREA), qui a fait l'objet de deux études (Rapport Duport, cf. www.jura.ch/occ/dac). Son institution par le Gouvernement jurassien met fin à la CCA. Toute affaire de politique culturelle jurassienne est traitée directement sur le plan interjurassien.

- Reflexions et propositions, sur la base de la Résolution no 55 de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) pour la promotion culturelle commune, à la mise sur pied d'un office des affaires culturelles entre les deux cantons.

- Deux commissions intercantionales spécifiques sont créées dans la foulée par accords des gouvernements bernois et jurassien: d'une part la Commission intercantonale de littérature (CiLi), dont les missions principales sont la définition et l'attribution de bourses et de prix d'encouragement et de reconnaissance; d'autre part, la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS), dont les missions sont de pourvoir aux carences d'équipements professionnels de la région jurassienne, de former, d'encourager et de promouvoir les arts de la scène, notamment en définissant et en attribuant des bourses et des prix.

- Etude de faisabilité d'un «agenda culturel interjurassien», répondant à la Résolution no 47 de l'AIJ, en collaboration avec les Offices du Tourisme du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel et en partenariat avec des médias régionaux.

B. Réalisations des opérateurs culturels

- Création de l'Association interjurassienne des centres culturels (AICC), qui a pour objectifs de concerter et de produire des manifestations culturelles sur tout le territoire du Jura historique. Dans la vision que le Canton du Jura a de l'AICC, il souhaite des manifestations en partenariat avec des coproducteurs internationaux (politique culturelle d'ouverture), en particulier avec les Départements des régions de Franche-Comté, dont le Territoire de Belfort, et d'Alsace. Dans ce sens:

- le festival jurassien «éviDanse» de danse contemporaine, produit par l'association «Danse!» à Delémont, devient interjurassien dès 2006 grâce à une impulsion de la CCIJ, puis international dès 2008, grâce à la collaboration très active du Centre chorégraphique national de Franche-Comté (CCNFC);

- l'AICC étend sur les territoires du Jura et du Jura bernois le «Fest'Hiver», festival de chanson pour le jeune public produit jusqu'alors uniquement dans le Territoire de Belfort par La Maison pour Tous de Beaucourt;

- l'AICC produit le festival «Voix Libres» dans tout le Jura historique;

- l'AICC et le CCNFC donnent naissance à un «agenda culturel international» - remplaçant le projet d'agenda interjurassien: www.relaispectaclesfrancesuisse.eu.

L'orientation de ce bref rapport des activités tournées vers la France n'a pas pour objectif de détailler l'ensemble des activités (vue d'ensemble à ce jour et donc partielle), ni d'évoquer les partenariats et actions menées avec les autres partenaires ci-après.



Le nouvel agenda culturel transfrontalier.

3. La Communauté Wallonie-Bruxelles

Un rapport ultérieur, probablement en 2012, fera état des nombreuses et fructueuses collaborations avec le WBI (Wallonie-Bruxelles International, anciennement CGRI, Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique), ainsi que celles menées directement par les opérateurs culturels jurassiens, bruxellois et wallons, sous l'impulsion des deux collectivités publiques belge et jurassienne.

4. Vers d'autres partenaires

La politique culturelle d'ouverture vers d'autres partenaires institutionnels, tels les cantons romands, qui réalisent en 2011 deux projets phares de leur politique intercantonale, et les autres cantons suisses, Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture, fera l'objet d'un rapport d'évaluation ultérieur (2013).

Les autres partenariats avec des Etats ou des institutions d'Allemagne, de France et d'Italie seront associés au rapport précité.

Dans le domaines des affaires culturelles, les partenariats et actions d'une certaine ampleur envisagés ou réalisés avec la Province du Québec, pour des raisons budgétaires et structurelles évidentes, sont trop ténus aujourd'hui pour faire l'objet d'une évaluation.

Voici donc une vue d'ensemble très sommaire de ce qui, sur les plans jurassien et interjurassien, a relié la politique culturelle d'ouverture de la République et Canton du Jura à nos voisins français jusqu'en 2010, et les chantiers opérationnels qui sont en cours pour les années 2011-2013.

1. *Politique culturelle jurassienne : bilan et propositions*. Mandat d'évaluation confié par le Gouvernement jurassien, avril-décembre 2000, Jean-Yves Pidoux, sociologue de la culture et Muriel Surdez, politologue EPF, Institut de sociologie des communications de masse, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne (dit « Rapport Pidoux »); www.jura.ch/occ/dac, Introduction, p. 1
2. Les professionnels des arts plastiques, puis l'ensemble des milieux culturels jurassiens se sont mobilisés pour demander au Parlement jurassien d'agir contre la déliquescence des visions de politique culturelle, services de l'Etat, projets d'infrastructures culturelles, ressources humaines et financières de celui-ci à l'intention de la promotion culturelle cantonale. Dans un article d'analyse sociologique intitulé « L'expérience de l'expertise. Ou : comment la politique et la science contaminent une politique culturelle » (Jean-Yves Pidoux et Muriel Surdez, *Carnet de bord* no 4, 2002, p. 38-48), les auteurs du Rapport Surdez-Pidoux font état des conditions d'enquête et de rédaction, dont cet aspect « civique »: « Doivent être organisés des « Etats généraux », c'est-à-dire un rassemblement et une consultation « grandeur nature » des acteurs culturels les plus représentatifs, visant à recueillir la diversité de leurs points de vue. Dans la perspective des autorités, cette option, à première vue antinomique avec le recours avec des experts, représente en fait un moyen de montrer qu'elles sont à l'écoute des milieux culturels et, plus subtilement, de noyer les voix culturelles contestataires dans un ensemble plus vaste de porte-parole des communes, des partis et des associations axées sur une culture traditionnelle et d'amateurs. »
3. « Scénario c) Politique culturelle tournée vers les échanges avec l'extérieur », Rapport Surdez-Pidoux, *ibid*, p. 22 à 26.